

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. BOX: 3243, ADDIS ABABA, ETHIOPIA, TEL.:(251-11) 551 38 22 FAX: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE AFRICAINE DES FRONTIÈRES, 7 JUIN 2013

Thème : « Unir et intégrer l'Afrique à travers des frontières pacifiées, ouvertes et prospères »

ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR RAMTANE LAMAMRA,
COMMISSAIRE À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ

- **Mesdames et Messieurs les Représentants Permanents des Etats membres auprès de l’UA,**
- **Mesdames Messieurs les Représentants des Partenaires de l’UA,**
- **Honorables invités,**
- **Chers collègues,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, de prime abord, vous remercier, au nom de la Commission et de sa Présidente et en mon nom propre, pour avoir bien voulu répondre à notre invitation et vous souhaiter une chaleureuse bienvenue au siège de l’Union Africaine à l’occasion de la 3^{ème} célébration de la journée africaine des frontières. Votre présence témoigne à n’en point douter de votre appui au Programme Frontières de l’Union Africaine (PFUA), et plus globalement de votre attachement à la promotion de la Paix, de la Sécurité, et de l’intégration de notre continent.

Comme vous le savez, la célébration de la journée des frontières de cette année se situe dans le contexte du 50^{ème} anniversaire de l’OUA/UA, la thématique du Panafricanisme et de la Renaissance africaine étant porteuse d’une aspiration à un dépassement organisé et convivial des frontières afin que ces dernières n’opposent aucune limite à l’élan des peuples africains vers l’unité.

Mesdames et Messieurs,

Quand les pères fondateurs ont créé l’OUA le 25 mai 1963, la question des frontières a été au cœur des débats et la Déclaration du Caire de Juillet 1964 sur l’intangibilité de frontières héritées aux indépendances, qui en est la résultante, a été respectée, honorée, même si elle n’a pas pu, à elle seule, mettre fin à tous les contentieux. Cette résolution s’inspirant du principe de l’«Uti possidetis Juris » a marqué l’engagement de nos Etats à respecter les frontières existant lors de leur accession à l’indépendance nationale. Ce principe a été dûment consacré dans l’Acte Constitutif de l’Union Africaine, ce qui lui confère la valeur de principe fondateur et de norme impérative du droit continental.

De fait, les États membres ont adopté nombre d’instruments juridiques et politiques pour guider les efforts dans la gestion des questions frontalières. A cet égard, il convient de relever notamment, en plus de la Déclaration du Caire de juillet 1964, et de l’Acte constitutif de l’UA, le principe du règlement négocié des différends frontaliers adopté par la 44^{ème} session des ministres de l’OUA tenue à Addis-Abeba en juillet 1986, et le mémorandum d’accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) adopté par les Chefs d’Etats et de gouvernement à Durban, en juillet 2002, et qui envisageait le parachèvement de la délimitation et de la démarcation des frontières interafricaines à l’horizon 2012.

L'entreprise d'opérationnalisation de ces instruments a été marquée le 7 juin 2007, à Addis-Abeba, par la première conférence des Ministres africains en charge des questions de frontières, qui a adopté le «Programme-frontières» de l'Union Africaine auquel une place particulière dans le dispositif de prévention des conflits et celui de l'intégration graduelle du continent a été opportunément réservée.

Ce programme ambitionne d'atteindre trois objectifs stratégiques :

- Aider et encourager les Gouvernements africains à délimiter et démarquer leurs frontières terrestres et maritimes, en vue de prévenir les conflits et les tensions aux frontières;
- aider et encourager les Gouvernements africains à renforcer la coopération transfrontalière;
- développer les mécanismes africains de renforcement des capacités.

D'ores et déjà, le PFUA peut se prévaloir d'acquis importants. Il faut noter avec satisfaction l'adoption par les Ministres en charge des questions de frontières de la convention africaine sur la coopération transfrontalière dite Convention de Niamey le 17 mai 2012; le programme avance, donc, et le nombre des Etats qui s'y engagent s'accroît.

Cependant des défis restent à relever : le respect de l'horizon 2017, en tant que nouvelle échéance décidée par la Conférence de Malabo en juillet 2011, pour achever la démarcation de toutes les frontières africaines; la mobilisation des ressources, y compris financières; la multiplication et la dissémination des projets transfrontaliers; la diffusion de l'information sur le programme, y compris auprès des populations transfrontalières et des médias.

Au regard de ces avancées et des actions dont la conduite est programmée, il est clair que le PFUA est une étape importante de l'engagement de l'Union africaine en faveur de la paix de la sécurité et de l'intégration. Son rôle historique est de contribuer à faire disparaître toute tension à nos frontières et de renforcer les relations pacifiques entre nos Etats. La mise en œuvre effective du PFUA par tous les Etats membres aidera à transcender les frontières dans leur fonction de barrières pour valoriser leur mission de passerelles au bénéfice des États et des populations concernés.

Mesdames et Messieurs,

Pour la Commission de l'UA, une frontière bien démarquée, visible se vide de tout potentiel de nuisance. La démarcation des frontières africaines, qui est un impératif, repose en grande partie sur la disponibilité, pour nos États, des archives détenues par les anciennes puissances coloniales. C'est à juste titre que la déclaration sur le PFUA de juin 2007 avait demandé aux anciennes puissances coloniales de communiquer les

informations et les archives en leur possession en vue de faciliter les exercices de délimitation et de démarcation.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous informer que la République Fédérale d'Allemagne a décidé de transférer au PFUA toutes ses archives coloniales relatives aux frontières africaines. Elles sont disponibles depuis ce matin dans la banque de données du système d'information du PFUA.

Au nom de la Commission, je voudrais remercier le Gouvernement allemand pour sa disponibilité habituelle à accompagner l'UA dans la mise en œuvre de ce programme. Cet acte du Gouvernement allemand est d'une grande portée historique, politique et pratique. En effet, les archives des anciennes puissances coloniales sont des sources primaires pour les actions inhérentes au «Programme-frontières». Ces archives, que nos États membres pourront désormais consulter directement au niveau de la Commission pour leur préparation des exercices de délimitation et de démarcation, viennent à point nommé donner davantage de consistance et de pertinence au Programme.

Mesdames et Messieurs,

D'évidence, le PFUA nécessite le renforcement des capacités africaines pour sa mise en œuvre. Sans capacités adéquates en termes de ressources humaines et techniques, il est difficile de mettre effectivement en œuvre les différentes composantes du PFUA. Il a donc été demandé au PFUA de produire des guides pratiques pour l'usage de nos États.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous informer que le PFUA a produit trois (3) guides pratiques et un recueil de textes de l'UA sur les frontières. Ces ouvrages visent à diffuser le plus largement les meilleures pratiques en matière de gestion des frontières sur tout le continent. Ces guides pratiques mettent à la disposition des États, et des acteurs sur le terrain, un ensemble d'outils opérationnels dont ils pourront s'inspirer.

Mesdames et Messieurs,

La CUA suit avec attention l'évolution de tous les contentieux frontaliers soumis par certains États membres à la Cour Internationale de Justice (CIJ) pour règlement. Elle envisage dans les mois à venir d'organiser une large concertation sur les bonnes pratiques en matière de résolution des contentieux et conflits frontaliers, et ce, en vue de permettre aux États concernés d'entreprendre des démarches efficaces et moins onéreuses pour promouvoir des solutions pacifiques et justes. Dans ce même état d'esprit, le PFUA, conformément à son plan stratégique 2013-2017, entreprendra plusieurs activités en vue d'assister nos États à atteindre ses objectifs. Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier tous nos partenaires, notamment les

Gouvernements allemand et britannique, qui nous accompagnent dans la mise en œuvre de ce programme structurant.

Mesdames et Messieurs,

Les meilleurs analystes s'accordent pour faire le constat que le 21^{ème} siècle sera africain, les perspectives de développement du continent, avec des taux de croissance remarquables, étant prometteuses. Dans ce mouvement de progression de l'Afrique vers l'accomplissement de son destin unitaire, les frontières seront un test de crédibilité et la vie des populations frontalières sera l'aune à laquelle sera mesurée la capacité de l'Afrique à réaliser son intégration. Dans cette perspective, tout doit être fait pour que les zones frontalières baignent dans la convivialité, la sécurité humaine et une amélioration soutenue du cadre de vie, et pour que les populations de ces zones soient des artisans et des bénéficiaires privilégiés des vastes chantiers du développement et de l'intégration du continent.

La Commission de l'Union Africaine, quant à elle, vous assure qu'elle poursuivra ses efforts pour concrétiser tous les objectifs de ce programme parce que s'inscrivant dans la dynamique générale de la Renaissance africaine à laquelle tous nos programmes et tous les acteurs doivent effectivement contribuer.

Je vous remercie.